



## Documents à fournir en vue d'une demande de changement de nom (mariage, divorce, décès)

### Liste des documents à fournir par l'acquéreur :

- Un **justificatif d'identité** doit être fourni pour chaque co-titulaire (soit le permis de conduire français soit la carte d'identité en cours de validité soit le passeport en cours de validité soit le carnet de circulation en cours de validité),
- Le **permis de conduire** du titulaire du véhicule (si le permis de conduire fourni ne précise pas le nom marital, joindre la photocopie du livret de famille ou une photocopie de l'acte de mariage),
- Un **justificatif de domicile** daté de moins de six mois au nom du demandeur (photocopie d'une facture de gaz, d'électricité, d'eau, de téléphone fixe, téléphone portable ou photocopie de l'avis d'imposition ou photocopie de l'attestation d'assurance du logement ou photocopie d'une quittance de loyer délivré par un professionnel de l'immobilier ou photocopie de l'assurance habitation ; si vous êtes **hébergé(e)** : pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeant, justificatif de domicile daté de moins de six mois au nom de l'hébergeant, attestation d'hébergement datée de moins de six mois et signée par l'hébergeant ; si le titulaire est une **personne morale** ou une entreprise : joindre un extrait k-bis original de moins de six mois ainsi qu'un justificatif d'identité de son représentant légal),
- Le **certificat d'immatriculation (carte grise)**,
- La **demande de certificat d'immatriculation** du véhicule concerné (cerfa 13750\*05 ; cocher la case « changement d'état civil ou d'état matrimonial » ; remplie et signée par le demandeur ; s'il y a un co-titulaire, indiquer son nom et ajouter sa signature ; pour un véhicule en location, fournir le mandat de la société de leasing vous autorisant à effectuer les démarches administratives),
- En cas de changement d'état matrimonial suite à un **mariage**, fournir le livret de famille ou l'extrait d'acte de mariage,
- En cas de changement d'état matrimonial suite à un **divorce**, fournir le jugement de divorce ou la convention de partage comportant expressément le nom de celui à qui le véhicule est attribué, le livret de famille ou l'extrait d'acte de mariage,
- En cas de changement d'état matrimonial suite au **décès du conjoint**, fournir un certificat d'hérédité et un certificat de cession établi par les héritiers en votre faveur ; un certificat de cession par héritier,
- Le **contrôle technique** du véhicule concerné en cours de validité (ce document n'est pas nécessaire pour les véhicules âgés de moins de quatre ans ou lorsque le contrôle technique n'est pas obligatoire),
- L'**attestation d'assurance** du véhicule à immatriculer (carte verte ou courrier de notification de l'assureur),
- **Mandat d'immatriculation** (cerfa 13757\*03 ; daté et signé),

**Tout dossier incomplet ne pourra faire l'objet d'un traitement favorable**